

Vous êtes un office de tourisme ?

Vous voulez accroître le nombre de touristes accueillis dans votre structure ?

Vous voulez valoriser les atouts de votre territoire et contribuer à son développement économique ?

L'ADEME peut vous aider financièrement.

Le tourisme à vélo est aujourd'hui un véritable levier d'attractivité pour les territoires.



22 millions* de Français font du vélo pendant leurs vacances

+11%* de fréquentation des itinéraires EuroVelo entre 2021 et 2022

68€* de dépense moyenne par jour soit :

+ 24%* par rapport à la dépense moyenne des touristes en France

Pour cela, il suffit de devenir **ACCUEIL VÉLO** :



- 1 Vous intégrez ainsi un réseau national** : déjà **6 400 établissements référencés**
- 2 Vous gagnez en visibilité** : géolocalisation et valorisation de votre établissement sur : www.francevelotourisme.com, ainsi qu'au sein de topoguide vélo, de dépliants touristiques
- 3 Vous attirez une nouvelle clientèle** en recherche d'un accueil personnalisé et de qualité

Vous élargirez ainsi votre activité sur les ailes de saison touristique, tout en vous inscrivant dans une démarche de Tourisme durable.

L'ADEME vous aide à financer ces équipements et ces services grâce au programme **Développer le Vélotourisme** :

- **des emplacements de stationnement vélo** (à minima 5 pour être Accueil Vélo)
- **des bornes de recharge VAE**
- **des bornes de gonflage**
- **des bornes d'autoréparation**
- **des consignes à bagages sécurisées**

Vous êtes éligible si :

- Votre établissement est situé à moins de 5 Km d'un itinéraire cyclable

Prise en charge maximum

55% du montant HT
plafonné selon équipement

Connectez-vous dès à présent sur :

developper-velotourisme.ademe.fr pour vérifier votre éligibilité et définir le montant de l'aide mobilisable.

Ou contactez : velotourisme@ademe.fr

Comment déposer une demande d'aide auprès du programme Développer le vélotourisme ?

Un porteur souhaitant devenir **ACCUEIL VÉLO** doit :

- Être doté d'un numéro de SIRET
- Se positionner sur l'un des 4 référentiels de la marque Accueil Vélo inclus dans le périmètre du programme (office de tourisme / site touristique / restaurateur / hébergement touristiques)
- Prendre contact auprès du référent qualité de la marque Accueil Vélo en amont du dépôt de la demande via le site : www.francevelotourisme.com/contact/devenir_accueil_velo pour engager la démarche de référencement.

L'attestation confirmant votre démarche de référencement auprès de la marque Accueil Vélo sera à fournir lors de la demande de versement de l'aide.

1

Vérifier votre éligibilité sur developper-velotourisme.ademe.fr

2

Faire établir des devis pour l'ensemble des équipements à valoriser au sein de votre demande d'aide.

3

Se connecter sur developper-velotourisme.ademe.fr pour définir le montant de l'aide mobilisable.

- Saisir les quantités et montant HT des équipements à financer
- Télécharger le fichier CSV, pièce justificative attendue

4

Rédiger et déposer sa demande d'aide sur la plateforme

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/developper-velotourisme>

Justificatifs à joindre :

- Devis par équipement
- RIB
- Fichier CSV à télécharger sur developper-velotourisme.ademe.fr
- Attestation financière
- Attestation RGPD

Evolutions :

Assouplissement des critères
Le cumul des aides possible